

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

13 AVR. 2015

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du mardi 7 avril 2015</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 30 mars 2015, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 7 avril 2015 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamossset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 14</p> <p>Présents : 12</p> <p>Votants : 13</p> <p>Délibération n°D_2015_04_07_02</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamossset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Christophe Albert, M. Jean-Luc Barthod, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chainé, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : M. Philippe Marguerie à M. Christophe Albert Absente excusée : Mme Sandrine Jallin Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Christophe Albert est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Annulation de la délibération n°D_2015_03_05_05 du 5 mars 2015 portant élection des membres de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par courrier en date du 16 mars 2015, Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, a demandé le retrait de la délibération n°D_2015_03_05_05 du 5 mars 2015 portant élection des membres de la commission d'appel d'offres au motif suivant : « *il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste (...)* ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, par 13 voix pour :

DECIDE :

- Le retrait de la délibération n°D_2015_03_05_05 du 5 mars 2015.

La commission d'appel d'offres sera donc composée de trois membres titulaires et de deux membres suppléants, à savoir :

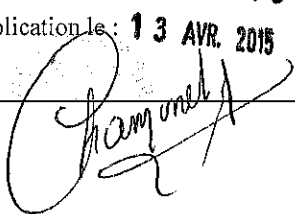
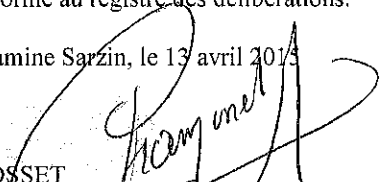
Membres titulaires :

- Raphaëlle CONS ;
- Patrick FALCOZ ;
- Sandrine JALLIN.

Membres suppléants :

- Christophe ALBERT ;
- Alain CARTIER

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 13 AVR. 2015</p> <p>Et de la publication le : 13 AVR. 2015</p> 	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 13 avril 2015</p> <p>Le Maire,</p> <p>A. CHAMOSSSET</p> 
--	--